

LA COURGUINOISE

Pour être au faîte de la sécurité

Le major Fuhrer, les gendarmes Julien Fluhr et Pascal Guckert, ainsi que l'adjoint Alexandre Ketelaere ont apporté de précieux conseils aux navigateurs

Le sujet avait été abordé lors de la dernière assemblée générale de l'amicale de pêche en mer en bateau, et la brigade nautique se montrait intéressée par cette initiative qui consistait à fixer un rendez-vous entre les différents partenaires pour faire une vérification du matériel de sécurité à embarquer sur les bateaux de plaisance. C'est donc le 18 juin dernier que le major Fuhrer, les gendarmes Julien Fluhr et Pascal Guckert, ainsi que l'adjoint Alexandre Ketelaere ont répondu favorablement à l'invitation du président Dominique Viard et de son équipe pour procéder aux vérifications et apporter de précieux conseils aux navigateurs, compte tenu que cette opération ne se substitue nullement aux contrôles en mer, sur les lieux de pêche.

Suivant les catégories de navigation (basique, côtier, semi-hauturier, hauturier), les hommes de la brigade nautique ont détaillé les dispositions d'embarquement d'armement et de sécurité, insistant en particulier sur les équipements individuels de flot-



A la demande de La Courguinoise, des opérations de vérification de matériels ont été menées au Bassin Ouest.

tabilité et les moyens mobiles de lutte contre l'incendie qui sont la base de la sécurité en mer. Pour ceux qui pratiquent leur loisir au-delà de deux milles nautiques, il a été rappelé, en particulier, l'importance des trois feux rouges à main, les dispositifs de repérage et d'assistance pour

personne à la mer, sans oublier le compas magnétique ou les cartes marines officielles.

Les propriétaires de grosses unités, possesseurs du permis hauturier et n'hésitant pas à s'éloigner à plus de six milles d'un abri, ont une liste de matériels encore plus importante avec le radeau de survie ou les fusées

à parachute, entre autres.

Ces visites, que l'on pourrait presque qualifier de courtoisie tant il ne s'agissait nullement de répression mais de prévention, ont intéressé une dizaine de sociétaires de La Courguinoise ainsi que quelques membres de la nouvelle association « Les amis de la mer du Calaisais ».

Tailles et quotas

Les quatre représentants de la brigade nautique ont profité de leurs passages sur les embarcations de pêche pour rappeler les tailles minimales biologiques pour la pêche maritime de loisir. En ce qui concerne notre littoral, rappelons pour mémoire que la taille légale des bars et cabillauds est de 42 cm, celle des limandes et des flets est de 20 cm, la sole doit mesurer au minimum 24 cm et la plie, comme le merlan, 27 cm. En cette période, il faut également penser à la dorade grise (23 cm), aux maquereaux (20 cm en Manche ; 30 cm en mer du Nord), aux lieux jaunes, aux mulets et aux orphies (30 cm).

Quel que soit le type de pêche de loisir pratiqué, chaque pêcheur doit marquer, par ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale, les bars, cabillauds, dorades royales, homards, lieux jaunes et noirs, maquereaux, sars, et soles. Pour les pêcheurs en bateau, le marquage doit être effectué avant le débarquement

Pour les pêcheurs en bateau, le marquage doit être effectué avant le débarquement

(si présence de spécimens à bord devant être relâchés).

Il fut, enfin rappelé que les limitations de captures s'appliquent à trois espèces de poissons : onze soles par navire et par jour ; treize à partir de trois pêcheurs sur le même navire ; six cabillauds par pêcheur embarqué et par jour, dans la limite de vingt par navire ; trois bars par personne et par jour.

EN BREF

Amicale Michelet

Le cinquième concours de pêche en mer sera organisé ce prochain dimanche 28 juin, de 8h à 11h, depuis la jetée ouest du port de Calais. Les pêcheurs disposeront de deux cannes pour cette rencontre.

I.A.D.P.B.

Un concours par équipes

Les responsables de l'Amicale des Pêcheurs Blériotins proposaient, dimanche dernier, aux amateurs de pêche de bord de mer un concours par équipes de deux pêcheurs sur la plage de Sangatte. Quarante-trois binômes ont ainsi participé à cette amicale rencontre contrariée par une grande quantité d'herbes. A noter, toutefois, que trois mulets ont été mis au sec ; le plus gros pesant 1,974 kg est à mettre à l'actif de l'équipe Frédéric Evrard - Cyprien Marchand.

Si Jean-François Lhironnelle et Yannick Sandras ont réalisé le meilleur score final, l'équipe Jérémy Vitry - Charles Fourmeau termine en tête des indépendants, les premiers jeunes étant Gaëtan Dahm et Thomas Butez.

Le classement

1. Lhironnelle - Sandras (21 - 2425)
2. Evrard - Marchand (3 - 2170)
3. Bernard - Bernard (1 - 1781)



Le binôme vainqueur.

4. Vitry - Fourmeau (8 - 1653)
5. Delliaux - Delliaux (6 - 1454)
6. Dekeersmacker - Schüppe (17 - 1436)
7. Brasse - Boulanger (14 - 1341)
8. Dahm - Butez (11 - 1184)
9. Brasse - Saison (8 - 1168)
10. Delliaux - Delliaux (22 - 1147) etc.

Le barbecue, organisé à l'issue de ce concours, fut un aussi un moment d'échange et de convivialité très apprécié.

A NOTER



La Ligne Calaisienne : une semi-nocturne plutôt médiocre

Le 12 juin dernier, les responsables de la « Ligne calaisienne » proposaient aux adhérents une manche à disputer en début de soirée, très exactement de 19 à 21 heures. Dans le canal de Calais, à hauteur du bassin à fouillis, le poisson ne semblait pas être au rendez-vous malgré un ciel dégagé et un soleil couchant qui rendaient cette rencontre bien agréable quand même.

Avec une dizaine de petits poissons, Jean-Michel Sauvage fut le seul à passer la barre des mille points et remporte une nouvelle victoire dans ce championnat interne.

Le classement

1. Jean-Michel Sauvage 1100 points
 2. Patrick Darré 830 points
 3. Philippe Delhors 820 points
 4. Fred Clerbout 760 points
 5. Joël Bossart 720 points
 5. Julien Peignot 720 points
 7. Denis Grave 620 points
- Guy Lapôtre et André Saison ne marquent aucun point.

AMICALE CONDÉ

Trente pêcheurs et à peine 2kg de poissons



Les trois premiers du classement.

Si l'on excepte la plus grosse prise de 313 grammes qui est à mettre à l'actif de Jean-Jacques Waguët, il n'y a eu que de petits poissons, essentiellement des vives à côté desquelles un bar, un maquereau et une anguille, ont permis aux Condéens de marquer quelques points. Pour les amateurs de chiffres, précisons le nombre total de prises (59) pour un poids de 1,935 kg.

Si le prochain concours est programmé pour le samedi 19 septembre, de 14h30 à 17h30, c'est un concours de pêche à la truite qui est

proposé aux amicalistes ce dimanche 28 juin.

Le classement :

1. Dominique Hossaert (12 - 359)
2. Jean-Jacques Waguët (4 - 333)
3. Norbert Desjardins (2 - 332)
4. John Darcheville (1 - 299)
5. Georges Odent (4 - 158)
6. Roger Lonreiro (1 - 142)
7. Joël Lecoustre (1 - 111)
8. Roland Capon (1 - 99)
9. Pascal Marmin (1 - 89)
10. Maurice Goré (1 - 70) etc.